

Orthographe des noms des communes belges

La Commission a reçu de Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts une invitation à lui présenter, ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, ses propositions concernant la réforme de l'orthographe des noms des communes belges.

Elle y a répondu par la lettre suivante :

Bruxelles, le 1^{er} juin 1930.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 29 avril 1930 (Administration de l'Enseignement supérieur et des Sciences, 2^e Section, n^o 111/293) et à ma première réponse du 6 mai 1930, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les propositions de la Commission de Toponymie et de Dialectologie concernant la réforme de l'orthographe des noms des communes, à savoir :

1^o Deux exemplaires de l'ouvrage *De Vlaamsche Gemeentenamen in moderne spelling*, door J. F. VAN DE WIJER. Dans cet ouvrage, publié par mandat de la Commission, l'auteur présente, au nom de la Commission, la liste complète des noms des communes flamandes, dans l'orthographe que celle-ci préconise, et expose les principes qui l'ont guidée.

2° Une liste des réformes proposées pour l'orthographe des noms des communes wallonnes.

Ainsi que l'a fait ressortir la Section wallonne, la question de l'orthographe des noms de lieu romans ne se présente pas tout à fait comme celle des noms néerlandais. Pour ceux-ci, on peut concevoir un projet d'orthographe unifiée et rationnelle. Pour beaucoup de ceux-là, la graphie francisée, devenue officielle depuis plus d'un siècle, a, par ses fantaisies mêmes, réagi sur la prononciation. Il en est résulté un état de choses auquel il paraît sage de ne toucher qu'avec une extrême prudence. Les changements que la Commission suggère pour l'instant, affectent uniquement certains détails de l'orthographe des noms romans. Ils ont été choisis parmi les moins sujets à contestation et ils peuvent être appliqués immédiatement, sans entraîner nulle difficulté. D'autres réformes devront encore être envisagées. Mais à celles-là se lient des problèmes plus délicats, sur lesquels la Commission tient à ne se prononcer qu'après mûr examen.

En résumé donc, Monsieur le Ministre, la Commission vous présente, pour les noms des communes flamandes, le projet de réforme complet, et pour les noms romans, les propositions essentielles se rapportant à l'orthographe. La Commission est unanimement d'avis que rien ne s'oppose à ce que ces réformes soient introduites dans le prochain relevé officiel du chiffre de la population au 31 décembre 1929.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission,

J. Cuvelier.

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts à Bruxelles.

NOMS DE COMMUNES ROMANS.

Modifications proposées.

1. Suppression du *C* dans la graphie *CQU* sise à l'intérieur des mots : *Blicquy* (arr. d'Ath), *Hacquegnies* (Ath), *Macquenoise* (Thuin), *Ocquier* (Huy), *Strépy-Bracquegnies* (Soignies).

Concernant la graphie *CQ* sise à la finale (*Chercq*, *Everbecq*, *Flobecq*, *Marcq*, *Orcq*, etc.), la Commission réserve sa décision.

2. Réduction de *EE* à *E* dans les noms suivants : *Beez* (Namur), *Grand-Leez* (Namur), *Leernes* (Charleroi).

La question reste à l'examen pour ce qui regarde *Donceel*, *Geer*, *Geest-Gérompont*, *Heer*, *Leers* et *Fosteau*, *Leers-Nord*, *Meeffe*, etc.

3. Simplification de *FF* dans *Escanaffles* (Tournai), *Tilff* (Liège).

4. Suppression du *L* parasite figurant dans diverses terminaisons :

a) *Beauwelz* (Thuin), *Irchonwelz* (Ath), *Morlanwelz* (Thuin), *Péruwelz* (Tournai). — On écrit déjà *Noduwez*, *Perwez* (Nivelles), *Perwez* (Namur).

b) *Bouffioulx* (Charleroi), *Daussoulx* (Namur), *Jamioulx* (Thuin), *Warisoulx* (Namur). — Comparer les graphies *Bressoux*, *Céroux-Mousty*, *Floriffoux*, *Freloux*, *Gembloux*, *Goutroux*, *Houx*, *Marbisoux*, etc.

c) *Faurœulx* (Thuin), *Petit-Rœulx-lez-Braine* (Soignies), *Petit-Rœulx-lez-Nivelles* (Charleroi), *Rœulx* (Soignies).

d) *Faulx* (Namur), *Folx-les-Caves* (Nivelles), *Mainvault* (Ath), *Mignault* (Soignies), *Sirault* (Mons), *Vaulx* (Thuin), *Vaulx* (Tournai). — Comparer *Vaux-Chavanne* (Marche), *Vaux-et-Borset* (Huy), *Vaux-sous-Chèvremont* (Liège).

La question du *L* parasite à l'intérieur des mots (*Haul-*

chin, Maulde, Morialmé, Olne, Poulseur, Solre, Soulme, etc.) est réservée.

5. Remplacement de *OE*, représentant le son « ou », par la graphie usuelle *OU* : *Goegnies-Chaussée* (Mons), *Houdeng-Goegnies* (Soignies). — On écrit déjà *Gougnies* (Charleroi).

6. Élimination de *O* dans la terminaison *-(EUL* : *Anserœul* (Tournai), *Erbisœul* (Mons), *Montrœul-au-Bois* (Tournai), *Montrœul-sur-Haine* (Mons), *Pommerœul* (Ath), *Ville-Pommerœul* (Ath). — Comparer *Bailleul, Paliseul*.

7. Élimination du *T* parasite dans la terminaison *-ETZ* : *Grandmetz* (Tournai). — On écrit déjà *Wasmès-Audemèz-Briffœil*.

8. Remplacement de *X* par *S* dans les terminaisons *-AIX* : *Gallaix* (Tournai), *Marbaix* (Thuin), *Molenbaix* (Tournai), *Moulbaix* (Ath), *Obaix* (Charleroi), *Pipaix* (Tournai), *Rebaix* (Ath), *Renaix* (Audenarde), *Ressaix* (Thuin). — On écrit déjà *Glabais, Marbaïs* (Nivelles), *Nodebais, Opprebais, Orbais, Piétrebais, Thoremçais*.

9. Remplacement de *Y* par *I* à l'intérieur des mots : *Aywaille* (Liège), *Beyne-Heusay* (Liège), *Brye* (Charleroi), *Faymonville* (Verviers), *Hyon* (Mons), *Vyle-et-Tharoul* (Huy), *Thynes* (Dinant). — Pour le dernier nom cité, comparer *Thines* (Nivelles), *Thisnes* (Waremme).

La question de l'*Y* final (par exemple dans *Tournay, Neufchâteau*, à côté de *Tournai, Hainaut*) est réservée.

10. Cas particuliers : *Boëlhe* (Waremme) s'écrira *Boilhe* ; *Forest* (Ath) s'écrira comme *Forêt* (Liège) ; *Liège* prendra l'accent grave ; *Wiers* (Tournai) s'écrira *Wières*.